

## **COMMENT UTILISER CET AMENDEMENT AU MODÈLE D'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN**

CET AMENDEMENT DU MODÈLE D'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR PROLONGER LA DURÉE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN EXISTANT POUR UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA DURÉE APPROUVÉE DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL EXISTANT, DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL INTÉRIMAIRE, DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL INTÉRIMAIRE TRANSITOIRE OU DE L'OPÉRATION D'URGENCE LIMITÉE. IL PERMET ÉGALEMENT AUX BUREAUX NATIONAUX DE METTRE À JOUR OU DE COMPLÉTER LES ANNEXES PERTINENTES DE L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN. POUR TOUT AUTRE AJUSTEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN, DE SES CONDITIONS GÉNÉRALES OU DES CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES, VEUILLEZ CONSULTER SERVICE DU DROIT CONTRACTUEL ET CONSTITUTIONNEL (LEGC).

VEUILLEZ SUPPRIMER CETTE NOTE ET TOUTES LES NOTES DE BAS DE PAGE DE L'AMENDEMENT APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ CE DOCUMENT. TOUTE MODIFICATION DE LA LANGUE PRÉFORMULÉE DE CE MODÈLE ET/OU TOUT AUTRE CHANGEMENT QUI AFFECTE LES DROITS OU OBLIGATIONS DES PARTIES, QUE CE SOIT DANS LE CORPS DE L'AMENDEMENT OU DANS TOUTE ANNEXE, DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE SERVICE DU DROIT CONTRACTUEL ET CONSTITUTIONNEL. VEUILLEZ METTRE EN ÉVIDENCE DANS LE SUIVI DES MODIFICATIONS TOUS CES MODIFICATIONS OU CHANGEMENTS LORSQUE VOUS ENVOYEZ LA DEMANDE D'AUTORISATION AU SERVICE DU DROIT CONTRACTUEL ET CONSTITUTIONNEL, AINSI QUE TOUTES LES INFORMATIONS CONTEXTUELLES JUGÉES APPROPRIÉES.

## AMENDEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN

ENTRE

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

ET

**[NOM DU PARTENAIRE COOPÉRANT]**

Le présent Amendement (l'« **Amendement** ») est conclu par et entre :

- (A) Le Programme alimentaire mondial, un programme subsidiaire conjoint autonome des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont le siège est à Rome, en Italie, agissant par l'intermédiaire de son bureau de pays à **[INSÉRER LE NOM DU PAYS]**, à **[INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU DE PAYS]**, (« **PAM** ») ; et
- (B) **[INSÉRER LA DÉNOMINATION LÉGALE COMPLÈTE DU PARTENAIRE COOPÉRANT]**, une organisation non gouvernementale, sans but lucratif et apolitique, ayant ses bureaux à **[INSÉRER L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ONG DANS LE PAYS DE L'OPÉRATION]** (le « **Partenaire coopérant** ») ;

chacun / individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

### ATTENDU QUE :

- (A) Le **[COMPLÉTER LA DATE]**, le PAM et le Partenaire coopérant ont conclu un accord de coopération sur le terrain (l'« **Accord** ») aux fins de la mise en œuvre d'activités dans **[PAYS]** (l'« **Opération** ») ;
- (B) **[INCLURE UNE BRÈVE DESCRIPTION DES CIRCONSTANCES QUI ONT CONDUIT À LA NÉCESSITÉ D'UN AMENDEMENT]** ;
- (C) Les Parties souhaitent conclure le présent Amendement **[SÉLECTIONNER LE CAS ÉCHÉANT : [pour prolonger la durée de l'Accord] ET/OU [pour modifier ou compléter d'une autre manière les annexes de l'Accord]** ;

### LES PARTIES CONVIENNENT AINSI DE CE QUI SUIT:

1. Sauf définition contraire, tous les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans l'Accord. Toute référence à l'« Accord » dans l'Accord doit être interprétée comme une référence à l'Accord, tel qu'amendé par le présent Amendement.
2. **[SI L'OBJECTIF EST DE PROLONGER LA DURÉE D'UN ACCORD DE COOPÉRATION SUR LE TERRAIN EXISTANT, VEUILLEZ INCLURE CE QUI SUIT : la durée de l'Accord est prolongée par la présente et l'Accord restera pleinement en vigueur jusqu'au [REMPLIR LA DATE], à moins qu'il ne soit résilié conformément à l'Article 17 de l'Accord].**
3. **[SI DES MISES À JOUR DES DÉTAILS OPÉRATIONNELS SONT NÉCESSAIRES, VEUILLEZ INCLURE CE QUI SUIT ET SÉLECTIONNER LES ANNEXES QUI SONT MISES À JOUR : Le [SÉLECTIONNER CE QUI EST APPROPRIÉ : [Plan d'opération (Annexe 2)] [Proposition de projet (Annexe 3)] [Budget (Annexe 4)] de l'Accord est modifié par l'(les) annexe(s) correspondante(s) au présent Amendement].**
4. Les modalités et conditions du présent Amendement sont intégrés à l'Accord comme s'ils y figuraient dans leur intégralité. Sauf dans la mesure où elles sont spécifiquement modifiées ou remplacées par les modalités du présent

Amendement, toutes les dispositions de l'Accord restent pleinement en vigueur à la date d'entrée en vigueur du présent Amendement. L'Accord, tel que modifié par le présent Amendement, constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tout accord, écrit, communication ou arrangement antérieur, écrit ou oral, des Parties en ce qui concerne l'objet du présent accord.

**EN FOI DE QUOI**, les soussignés, représentants dûment autorisés des Parties, ont signé le présent Amendement aux dates spécifiées ci-dessous.

\_\_\_\_\_  
[Titre du signataire du PAM]

[Nom du signataire du PAM]

Date : .....

\_\_\_\_\_  
[Titre du signataire du Partenaire  
coopérant]

[Nom du signataire du Partenaire  
coopérant]

Date : .....

ANNEXE<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Dans les cas où les détails opérationnels ou le budget doivent être mis à jour, veuillez inclure les versions actualisées de chacun d'entre eux en annexe au présent Amendement.